

Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 10-062018



CFAAR en chiffres:

27 lieux de formation

44 diplômes proposés

CFA de l'Académie de Reims

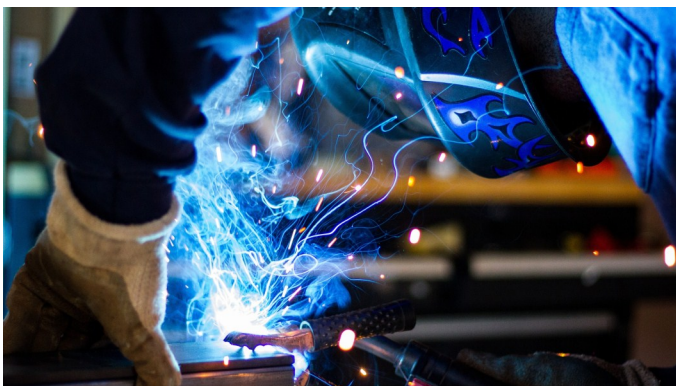
11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



CAP
RÉALISATIONS
INDUSTRIELLES EN
CHAUDRONNERIE



Le (la) chaudronnier(e) travaille aussi bien les métaux ferreux, de cuivre, de laiton ou des alliages légers comme l'aluminium.

Il (elle) doit connaître les propriétés de ces matériaux.

Il (elle) découpe les pièces en tôle à partir de tracés. Il (elle) effectue également des mises en forme de pièces métalliques, par exemple.

Il (elle) assemble ensuite les différentes pièces par soudage ou emboutissage.

Le (la) soudeur assemble différentes pièces de métal par fusion en les portant à très haute température. Sous la flamme de son chalumeau, il (elle) voit naître tous types d'objets ou de pièces métalliques.

Les conditions d'accès

Formation ouverte aux filles et aux garçons qui sortent de classe de 3ème de collège.

- Qualités : être habile, précis, autonome, avoir une bonne condition physique (travail debout, accroupi) et aimer travailler en équipe...
- Etre âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles (par exemple, avoir 15 ans et sortir de 3ème), renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

2 ans en alternance à raison de 2 semaines en entreprise et 1 semaine au CFA, tout au long du cursus.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance.

L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA.

Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle, BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle ...

Métiers :

Soudeur, Chaudronnier

Le programme

13 semaines de formation par an :

Enseignement général :

Français , Langue Vivante, Mathématiques, Sciences Physique, Histoire/Géographie, Education Physique et Sportive.

Enseignement professionnel :

Analyse Fonctionnelle et Structurelle (Technologie, Dessin Technique), Pratique Professionnelle, Vie Sociale et Professionnelle

Le site de formation

UFA Ardennes Auto

Lycée Jean-Baptiste Clément

11 rue Jean Jaurès 08200 SEDAN

03 24 27 41 16



CAP RÉALISATIONS INDUSTRIELLES EN CHAUDRONNERIE OU SOUDAGE